

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Revue «*Arabica*»

# ARABICA

## REVUE D'ÉTUDES ARABES

FONDÉE

PAR

E. LÉVI-PROVENÇAL

ET PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE FRANCE

TOME PREMIER

SEPTEMBRE 1954

FASCICULE 3

### SOMMAIRE :

	Pages
G. WIET, Réfugiés politiques ottomans en Égypte .....	257
I. DE LAS CAGIGAS, Una carta aljamiada granadina.....	272
G. TROUPEAU, La «Description de la Nubie» d'al-Uswānī (IV <sup>e</sup> /X <sup>e</sup> siècle) .....	276
E. LÉVI-PROVENÇAL, Arabica occidentalia, III: Sur deux poètes de Malaga du X <sup>e</sup> siècle .....	289
M. TALBI, Quelques données sur la vie sociale en Occident musulman d'après un traité de <i>hisba</i> du XV <sup>e</sup> siècle .....	294
D. SOURDEL, La biographie d'Ibn al-Muqaffa' d'après les sources anciennes .....	307
Sur la vie scolaire à Byzance et dans l'Islam, I.-G. LECOMTE, L'enseignement primaire à Byzance et le <i>kuttāb</i> .....	324
II.-M. CANARD, Falaqa = φάλαγγας .....	331
G. VAJDA, Quelques certificats de lecture dans les manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale de Paris, I: La trans- mission du <i>Kitāb al-Ḥarāğ</i> de Yahyā b. Ādam .....	337
DOCUMENTS ET NOTULES (S. M. Stern).....	343
BULLETIN CRITIQUE (voir détail au verso) .....	346
REVUE BIBLIOGRAPHIQUE .....	365
CHRONIQUE DU MONDE ARABISANT .....	380
Index bibliographique annuel.....	383



E. J. BRILL, ÉDITEURS, LEIDEN

1954

# ARABICA

## REVUE D'ÉTUDES ARABES

La Revue ARABICA, organe des arabisants français, largement ouverte à la collaboration extérieure, paraît trois fois par an (janvier, mai, septembre). Elle publie des études, des documents et des notes sur la langue, la littérature, l'histoire et la civilisation du monde arabe, ainsi que sur l'influence de la culture arabe sur la culture occidentale; un bulletin critique et une revue bibliographique (avec index annuel); une chronique du monde arabisant.

\* \* \*

### RÉDACTION DE LA REVUE :

E. LÉVI-PROVENÇAL (Sorbonne, Paris), Directeur.  
R. BLACHÈRE (Sorbonne, Paris), Directeur-Adjoint.  
CH. PELLAT (École des Langues Orientales, Paris), Secrétaire.

\* \* \*

*Les périodiques admis à l'échange, les publications et ouvrages envoyés pour rendre compte, ainsi que la correspondance concernant la rédaction et l'impression (manuscrits et épreuves), doivent être adressés à la*

### RÉDACTION D'ARABICA

20, AVENUE ÉMILE-DESCHANEL, PARIS, 7<sup>e</sup>

### PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL

(3 fascicules d'environ 128 pages chacun):

**26 florins hollandais ou 2400 francs français.**

Les abonnements sont reçus par MM. E. J. BRILL, LEIDEN (Hollande), éditeurs d'ARABICA (compte postal 13921), et par la Librairie Orientale et Américaine G. P. MAISONNEUVE (Max Besson, successeur), 198, boulevard Saint-Germain, PARIS, 7<sup>e</sup> (compte postal, Paris 1372-91), dépositaire pour la France.

### SOMMAIRE DU BULLETIN CRITIQUE

du présent fascicule:

FR. LØKKEGAARD, *Islamic taxation in the classic period* (Cl. Cahen), p. 346. — P. VATTIER, *L'Égypte de Murtadi fils du Ghaphiphe* (R. Blachère), p. 353. — E. TYAN, *Institutions de droit public musulman*, Tome I : *Le Califat* (E. Lévi-Provençal), p. 354. — MUH. IBN HĀRĪT AL-ĤUŠANĪ, *Quḍāt Qurtuba wa-'Ulamā' Ifriqiya* (E. Lévi-Provençal), p. 357. — J. SCHACHT, *The Origins of Muḥammadan Jurisprudence* (R. Brunschvig), p. 358. — MUŠ'AB IBN 'ABD ALLĀH AL-ZUBAYRĪ, *Kitāb Nasab Qurays*; IBN ḤAZM, *Gamharat ansāb al-'Arab* (R. Blachère), p. 360. — E. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*. Tome III, *Le siècle du califat de Cordoue* (E. García Gómez), p. 361.

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Une ou plusieurs pages sont omises  
ici volontairement.

# LA BIOGRAPHIE D'IBN AL-MUQAFFA' D'APRÈS LES SOURCES ANCIENNES

PAR

DOMINIQUE SOURDEL

**S**UR la carrière et la personnalité d'Ibn al-Muqaffa', mort à trente-six ans, au début du califat d'al-Manşūr, dans des circonstances tragiques, on ne possède que des informations incomplètes, déjà réunies par F. Gabrieli lorsqu'il donna une analyse critique de l'œuvre et tenta de retracer en même temps la biographie du personnage <sup>1</sup>. F. Gabrieli s'appuyait sur les notices tardives d'Ibn Ḥallikān, d'Ibn al-Ġawzī et d'al-Şafadī (les deux dernières encore en manuscrit), auxquelles il put seulement ajouter la brève notice du *Fihrist* et quelques passages d'al-Ya'qūbī, d'Ibn Qutayba et du *Kitāb al-Aġānī*. Deux sources anciennes et importantes lui étaient restées inaccessibles : d'une part, un long passage du *Kitāb al-Wuzarā'* d'al-Ġahşiyārī, maintenant édité <sup>2</sup>, et, de l'autre, un chapitre des *Ansāb al-aşraf* d'al-Balāḍurī, encore manuscrit <sup>3</sup>, sources qui semblent avoir été utilisées par Ibn Ḥallikān, mais non de façon exhaustive. Leur examen, qui permet de préciser certains points de la biographie d'Ibn al-Muqaffa' et de la méthode d'Ibn Ḥallikān, est en outre indispensable si l'on veut reprendre sur des bases sûres le problème posé par l'exécution d'Ibn al-Muqaffa'.

\* \* \*

En ce qui concerne la vie et le caractère d'Ibn al-Muqaffa',

1. F. GABRIELI, *L'opera di Ibn al-Muqaffa'*, dans *RSO*, XIII (1931-32), 197-247 et part. 245-47.

2. ĠAḤŞIYĀRĪ, *Kitāb al-Wuzarā' wa-l-kuttāb*, éd. fac-similé H. VON MŽIK, Leipzig, 1926 (Bibliothek Arabischer Historiker und Geographen, I); — éd. Muşţafā AL-SAQQĀ', Ibrāhīm AL-IBYĀRĪ et 'Abd al-Ḥafīz ŞILBĪ, le Caire, 1357/1938. J'utilise ici cette dernière édition, tout en donnant les pages correspondantes du manuscrit.

3. BALĀḌURĪ, *Ansāb al-aşraf*, ms. ar. Istanbul, Aşir efendi 597, f<sup>o</sup> 318 a-320 a.

les renseignements nouveaux ne sont pas très nombreux. On peut les résumer de la manière suivante :

**S o n o r i g i n e .** La ville d'origine d'Ibn al-Muqaffa' était donnée par le *Fihrist* sous la forme *Huz*, que C. Huart avait cru pouvoir corriger en *Ġūr*<sup>1</sup>, c'est-à-dire Firūzābād : cette correction est maintenant confirmée par le texte d'al-Ġahšiyārī<sup>2</sup>, que le *Fihrist* paraît avoir copié. Al-Balāḍurī précise qu'Ibn al-Muqaffa' faisait partie des « nobles » de Perse (*min ašrāf ahl Fāris*)<sup>3</sup>.

**S o n p è r e .** On savait par Ibn Ḥallikān que Dāḍoe/al-Mubārak, surnommé al-Muqaffa', « le recroquevillé », tirait son surnom d'un défaut physique : employé par al-Ḥaġġāġ, ou par Ḥalīd b. 'Abd Allāh al-Qasrī, à la perception de l'impôt foncier, il aurait, à la suite de malversations, été torturé au point d'en garder une main « recroquevillée ». Ce récit est confirmé par al-Balāḍurī, qui fait d'al-Muqaffa' un fonctionnaire d'al-Ḥaġġāġ et ajoute ce détail : « il réussit à se faire donner en dépôt par le bourreau une somme d'argent, si bien qu'il échappa ainsi à la mort »<sup>4</sup>; on perçoit déjà chez le père l'habileté dont le fils fera preuve plus tard.

**S o n é d u c a t i o n .** On connaissait déjà par le *Fihrist* le nom d'un des personnages qui enseignèrent l'arabe à Ibn al-Muqaffa', un certain Abū l-Ġāmūs<sup>5</sup>. Al-Balāḍurī précise qu'al-Muqaffa', qui habitait Bašra, fit donner une éducation soignée à son fils 'Abd Allāh, qui fréquenta les cercles de lettrés (*udabā'*) et eut pour précepteurs Abū l-Ġāmūs et le « bédouin » (*a'rabī*) Abū l-Ġūl, l'un et l'autre maîtres en beau langage (*fašihāni*)<sup>6</sup>. Ibn al-Muqaffa' tira si bien profit de leurs leçons qu'il se fit par la suite remarquer par son purisme, sujet de diverses anecdotes rapportées par al-Balāḍurī<sup>7</sup>.

1. Voir *EI*<sup>1</sup>, II, 428, et F. GABRIELI, art. cité, 245.

2. ĠAḤŠIYĀRĪ, 109, l. 7/117 en bas.

3. BALĀḌURĪ, 318 a. Sur les *ašrāf*, « gens distingués », classe de l'aristocratie sāsānide, voir A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides* (Paris, 1936), 105.

4. BALĀḌURĪ, 318 a-b.

5. *Fihrist* (éd. FLÜGEL), 45 et F. GABRIELI, art. cité, 246.

6. BALĀḌURĪ, 318b. Sur Abū l-Ġūl, voir *Aġāmī*, V, 171 (satire contre Ḥammād 'Aġrad); il composa également quelques vers d'élégie après la mort d'Ibn al-Muqaffa' : BALĀḌURĪ, 319 b et ŠAFADĪ, 17 b, signalé par F. GABRIELI, art. cité, 247, n. 3.

7. BALĀḌURĪ, 318 b-319 a (cf. S. D. GOITEIN, dans *Islamic Culture*, XXIII, 1949, 132 n. 6). Il reprenait, dit-on, son serviteur qui prononçait *duḥān* au lieu de *duḥḥān*, ou *duḥān* au lieu de *dukkān*, ou bien un fils d'Ismā'īl b. 'Alī (sur lui v. *infra*, p. 310 [4], n. 4) pour un emploi impropre du mot *aswad* au lieu de *adham*.

Sa carrière. La carrière de secrétaire d'Ibn al-Muqaffa', sur laquelle F. Gabrieli ne possédait que les données indigentes du *Fihrist*, est l'un des points les plus intéressants à éclaircir. Al-Ġahšiyārī confirme l'information du *Fihrist*, qui lui fut sans doute empruntée, selon laquelle Ibn al-Muqaffa' avait été secrétaire de Dāwūd b. Yazīd b. 'Umar b. Hubayra au Kirmān<sup>1</sup>. Mais selon al-Balāḍurī<sup>2</sup>, il fut aussi, à la mort de son père, secrétaire de 'Āmir b. Ḍubāra, personnage qui, on le sait, résidait au Kirmān, fut tué en 131/748-49 dans une rencontre avec Qaḥṭaba, chef au service d'Abū Muslim, et avait auparavant combattu, sur l'ordre d'Ibn Hubayra, les Ḥārīġites et 'Abd Allāh b. Mu'āwiya<sup>3</sup>. Al-Balāḍurī ne mentionne pas un épisode antérieur, dont al-Ġahšiyārī est seul à nous parler<sup>4</sup>, et qui devait avoir des conséquences funestes pour Ibn al-Muqaffa'.

D'après ce récit, Ibn al-Muqaffa' aurait été, à Sābūr/Šāpūr<sup>5</sup>, secrétaire d'al-Masīḥ b. al-Ḥawārī, qui fut destitué en faveur de Sufyān b. Mu'āwiya lorsque 'Abd Allāh b. 'Umar b. 'Abd al-'Azīz fut nommé gouverneur du 'Irāq. Sufyān voulut prendre possession de son poste et refusa l'arrangement que lui proposait al-Masīḥ; mais Ibn al-Muqaffa' réussit à le retarder par divers expédients pour donner le temps à al-Masīḥ de recevoir des renforts des Kurdes et d'être en mesure de résister. Sufyān ayant alors refusé de se retirer, on en vint aux mains; al-Masīḥ évita l'épée de Sufyān, lui cassa la clavicule et Sufyān s'enfuit à Dawraq, à la frontière du Ḥuzistān, gardant rancune à Ibn al-Muqaffa' dont il devait plus tard se venger. Il faut sans doute situer cet épisode en 126/743-44, date à laquelle 'Abd Allāh b. 'Umar avait été nommé

1. ĠAḤŠIYĀRĪ, 109 l. 8-9/117 en bas (dans le ms. et l'édition du Caire corriger *li-dawwāwīn 'Umar* en *li-Dāwūd b.*, pour *li-Dāwūd b. Yazīd b.*; 'Umar b. Hubayra fut en effet gouverneur du 'Irāq en 103/721-22, c'est-à-dire à peu près au moment où naquit Ibn al-Muqaffa'; le texte du *Fihrist*, 118, est plus correct). — Sur Dāwūd b. Yazīd Ibn Hubayra, qui était au Kirmān en 131/748-49, fut mis en déroute par Qaḥṭaba, puis se retrouve aux côtés de son père à Wāsiṭ, voir ṬABARĪ, III, 4, 6, 62, 69.

2. BALĀḌURĪ, 318 b.

3. Voir sur lui J. WELLHAUSEN, *The Arab Kingdom and its Fall* (trad. WEIR), 395, 540. Cf. ṬABARĪ, III, 4, 6.

4. ĠAḤŠIYĀRĪ, 105, l. 3-14/112.

5. Le texte de ĠAḤŠIYĀRĪ porte « Nīsābūr »; mais, comme on le verra, Sufyān, repoussé, se retira à Dawraq, au Ḥuzistān, ce qui serait alors invraisemblable. Or ṬABARĪ (II, 1978) nous apprend qu'en 129/746-47 al-Masīḥ fut chassé de Sābūr, ville du Fars. Le récit de ĠAḤŠIYĀRĪ devient plus compréhensible si l'on corrige « Nīsābūr » en « Bīšābūr » ou « Sābūr ».

gouverneur du 'Irāq. Ce serait seulement après qu'al-Masīḥ eut, par la suite, été chassé de Sābūr, en 129/746-47<sup>1</sup>, qu'Ibn al-Muqaffa' serait passé, au Kirmān, au service de Dāwūd b. Yazīd ou de 'Amir b. Ḍubāra, l'un et l'autre sous les ordres du nouveau gouverneur du 'Irāq Ibn Hubayra<sup>2</sup>. Il dut abandonner le Kirmān avec Dāwūd b. Yazīd, mais eut sans doute la prudence de ne pas le suivre à Wāsīḥ; c'est en tout cas de son séjour au Kirmān qu'il aurait, d'après al-Ġahšiyārī<sup>3</sup>, tiré sa fortune.

Serviteur de gouverneurs et généraux umayyades, Ibn al-Muqaffa' se fit ensuite employer par les Banū 'Alī, oncles d'al-Manšūr, et plus particulièrement par 'Isā b. 'Alī<sup>4</sup>. Sur cette période de sa vie, qui se passa presque entièrement à Baṣra, nous possédons divers récits qui nous permettent de connaître la nuance politique des personnages qu'il fréquentait<sup>5</sup>. Les anecdotes rapportées par al-Balāḍurī et al-Ġahšiyārī nous le montrent lié — avec Salm b. Qutayba, le dernier préfet « umayyade » de Baṣra, qui résista à l'envoyé d'Abū Salama, se cacha, puis obtint l'*amān* de Sulaymān b. 'Alī et rentra à Baṣra dont il devait plus tard redevenir préfet<sup>6</sup>, — avec Ma'n b. Zā'idā, chef militaire d'Ibn Hubayra, qui devait rentrer en grâce lors de l'épisode des Rawandites<sup>7</sup>, — avec 'Umāra b. Ḥamza, *mawlā* et serviteur d'al-Saffāḥ<sup>8</sup>, — avec Ibn Abī Laylā et Ibn Šabrama, deux cadis d'al-Saffāḥ<sup>9</sup>, — peut-être avec 'Abd al-Ḥamīd, le secrétaire de Marwān<sup>10</sup>, — bref, avec d'anciens serviteurs

1. ṬABARĪ, II, 1978.

2. Voir ṬABARĪ, II, 1978; III, 4, 6. L'un et l'autre sont envoyés par Ibn Hubayra d'abord contre 'Abd Allāh b. Mu'āwiya, puis contre Qaḥṭaba. À ces opérations participe aussi Ma'n b. Zā'idā (cf. *infra*, note 7).

3. ĠAḤŠIYĀRĪ, 109, l. 9/117: *wa-afāda ma'a-hu māl<sup>an</sup>*.

4. Les Banū 'Alī arrivèrent en 'Irāq avec al-Saffāḥ; ils étaient plusieurs frères, Sulaymān, Šāliḥ, 'Abd Allāh, 'Abd al-Šamad, Ismā'īl, 'Isā (cf. BALĀḌURĪ, 308a), 'Abd al-Šamad combattit al-Manšūr aux côtés de son frère 'Abd Allāh, mais fut protégé par 'Isā b. Mūsā.

5. L'entourage littéraire d'Ibn al-Muqaffa' a déjà été étudié; voir F. GABRIELI, art. cité, p. 237, n. 2.

6. Voir BALĀḌURĪ, 306 a-307 b. Cf. CH. PELLAT, *Le milieu baṣrien ...* (Paris, 1953), 280-81.

7. Voir T. NÖLDEKE, *Der Chalīf Mansur*, dans *Orientalische Skizzen* (Berlin, 1892), III-151 = *Sketches from Eastern History* (Londres, 1892), 107-145.

8. Voir ĠAḤŠIYĀRĪ, 90/92 et suiv. et YĀQŪT, *Iršād* (éd. D. S. MARGOLIOUTH), VI, 6-12, qui utilise largement ĠAḤŠIYĀRĪ.

9. Voir BALĀḌURĪ, 308a.

10. ĠAḤŠIYĀRĪ, 80/79 (= IBN ḤALLIKĀN, éd. Caire 1948, II, 396-97). 'Abd al-Ḥamīd et Ibn al-Muqaffa' se seraient trouvés ensemble lorsqu'on



du régime umayyade qui avaient réussi à se faire pardonner, aussi bien qu'avec des personnages de l'entourage des nouveaux maîtres de l'empire. Ibn al-Muqaffa' semble donc avoir été un de ces *mawālī* « cultivés et entreprenants » (F. Gabrieli) qui se rallièrent sans gêne au nouveau régime après avoir servi l'ancien.

**S a c o n v e r s i o n.** Le récit de la conversion à l'Islam d'Ibn al-Muqaffa', tel qu'il est donné par Ibn Ḥallikān, se retrouve à peu près pareil chez al-Balāḍurī, sur l'autorité de Muḥammad b. Qādim al-Naḥwī qui le tenait d'un Hāšimide <sup>1</sup>.

**S a « g é n é r o s i t é ».** Comme beaucoup d'autres *mawālī*, Ibn al-Muqaffa' cultiva avec un soin particulier la vertu arabe traditionnelle de générosité <sup>2</sup>. Une grosse fortune, acquise lors de son séjour au Kirmān, lui permettait, au dire d'al-Ġahšiyārī, ses largesses proverbiales <sup>3</sup>. Al-Balāḍurī précise qu'il possédait une « belle fortune » (*ḥāl ḡamīla*), disposait de ressources stables (*ḡalla ṭābita*?) et avait des terres (*murūġ*) lui procurant chevaux et mules qu'il distribuait autour de lui <sup>4</sup>.

On cite de lui plusieurs actes de générosité ostentatoires : présent fait à une chanteuse de Ma'n b. Zā'ida <sup>5</sup>, largesse envers un voisin endetté <sup>6</sup>, cadeaux somptueux à une chanteuse d'Ibn Ramīn, Sallāma al-Zarqā', qui reçut un jour mille coffrets à bijoux <sup>7</sup> et une autre fois une terre qu'Ibn al-Muqaffa' venait d'acheter ; c'est

---

vint arrêter le secrétaire de Marwān, et Ibn al-Muqaffa' aurait essayé de sauver son ami en se faisant passer pour lui. Cette anecdote paraît suspecte. Elle ne concorde pas en effet avec les traditions selon lesquelles 'Abd al-Ḥamīd aurait été tué en Égypte ou au contraire se serait réfugié en Djeziré (IBN ḤALLIKĀN, II, 396). Il semble qu'au moment de l'avènement d'al-Saffāh, Ibn al-Muqaffa' se trouvait à Baṣra (cf. F. GABRIELI, art. cité, p. 246) et il est bien peu vraisemblable que 'Abd al-Ḥamīd ait réussi à gagner cette ville ; l'on peut se demander si l'imagination populaire ne s'est pas plu à mettre en rapport ces deux personnages qui passent pour avoir été les fondateurs de la prose arabe.

1. BALĀḌURĪ, 318b (trad. S. D. GOITEIN, dans *Islamic Culture*, XXIII, 1949, p. 131, n. 4). Cf. F. GABRIELI, art. cité, p. 237 et n. 5. L'usage de la *zam-zama* (marmottement de prières avant le repas) est attesté par le *Kitāb al-Tāġ* (éd. AḤMAD ZAKĪ PĀŠĀ, le Caire, 1322/1941, p. 18, trad. CH. PELLAT, *Le Livre de la Couronne*, Paris, 1954, p. 46 et n. 1), passage que signale A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, p. 407.

2. Cf. les anecdotes que l'on raconte sur 'Umāra b. Ḥamza (voir *supra*, p. 310 [4], n. 8).

3. Cf. *supra*, p. 310 [4], n. 3.

4. BALĀḌURĪ, 318 b.

5. D'après IBN AL-ĠAWZĪ, dans F. GABRIELI, art. cité, p. 246, n. 3.

6. IBN QUTAYBA, *Uyūn al-aḥbār* (éd. BROCKELMANN), 387.

7. *Aġānī*, XIII, 127. Sur Ibn Ramīn, voir *Aġānī*, X, 135; XIII, 127-39.

à cette occasion que le célèbre Ma'n b. Zā'ida se serait écrié : « Bravo, Persan ! Tu nous as tous dépassés <sup>1</sup> ».

Ibn al-Muqaffa' passait aussi pour un ami serviable. Dans un récit d'al-Balāḍurī, nous voyons Ibn Šabrama le présenter comme le type du *ṣādiq*, de l'ami à qui l'on peut s'adresser en toute confiance pour se faire prêter de quoi rembourser une dette <sup>2</sup>. De fait, al-Ġahšiyārī nous conte comment il donna à son ami 'Umāra b. Ḥamza, à son insu, de quoi acheter une terre voisine qui lui était indispensable, lui faisant remettre d'autre part une somme d'argent qui le libérait de ses dettes <sup>3</sup>. Sa générosité apparaît ainsi, non seulement comme un souci d'ostentation, mais aussi comme une forme de cette fidélité aux amis, *wafā'*, qui tient dans son œuvre une place importante <sup>4</sup>.

Al-Ġahšiyārī nous apprend encore qu'il distribuait à un groupe de notables de Baṣra et de Kūfa (*ġamā'a min wuġūh ahli-l-Baṣra wa-l-Kūfa*) de 500 à 2.000 dirhams par mois <sup>5</sup>; on a peine à croire qu'il s'agit cette fois de largesses désintéressées, mais aucun indice ne nous renseigne sur l'utilité de pareilles subventions <sup>6</sup>.

Grand seigneur, Ibn al-Muqaffa' avait des manières raffinées, contractées sans doute en milieu iranien, dont il faisait montre à Baṣra. Al-Balāḍurī raconte que, lorsqu'il rentrait chez lui avec des amis, un page venait à leur rencontre et leur ouvrait la porte, puis l'intendant donnait la liste des plats préparés à la cuisine, afin que chaque invité pût choisir ce qu'il préférait. Avant le repas, on se lavait les mains à la soude (*uṣnān*); Ibn al-Muqaffa' disait en effet : « Les mains sont à l'épreuve du froid et du chaud, et il est des saletés que l'eau seule n'arrive pas à dissoudre <sup>7</sup>. »

On voit ainsi la figure d'Ibn al-Muqaffa' enrichie par les relations d'al-Balāḍurī et d'al-Ġahšiyārī de traits divers qui ne contrariaient pas les données connues, mais méritaient d'être rapidement indiqués.

\* \* \*

Le problème posé par la mort d'Ibn al-Muqaffa', événement

1. BALĀḌURĪ, 318 b.
2. BALĀḌURĪ, 319 a. Cf. le jugement de ĠAHŠIYĀRĪ, 109, l. 8/117.
3. ĠAHŠIYĀRĪ, 109, l. 11-110, l. 11/118-19.
4. Voir G. RICHTER, *Studien zur Geschichte der älteren arabischen Fürstenspiegel* (Leipzig, 1932), 9, 28 et suiv.
5. ĠAHŠIYĀRĪ, 109 l. 9-10/117 en bas.
6. On notera qu'à cette époque un cadī touchait 200 dirhams par mois (WAKĪ', *Aḥbār al-quḍāt*, éd. Caire, 1947, II, 86 et 121).
7. BALĀḌURĪ, 318b en bas; cf. S. D. GOITEIN, dans *Islamic Culture*, XXIII (1949), 121.

qu'on a eu tendance à mettre en liaison avec ses opinions, telles que nous les fait connaître son œuvre littéraire, et pour lequel on a proposé diverses explications, mérite un examen plus attentif. Alors que C. Huart<sup>1</sup>, puis G. Richter<sup>2</sup> attribuaient l'exécution de notre personnage à la fois à des circonstances malheureuses, à l'effet d'une vengeance personnelle et aux idées religieuses de l'intéressé, F. Gabrieli a en effet montré qu'Ibn al-Muqaffa', vraisemblablement *zindīq*, ne périt point pour cette raison, mais fut simplement victime de son imprudence et d'un acte de vengeance épisodique. Si al-Balāḍurī confirme dans ses grandes lignes le récit d'Ibn Ḥallikān jusqu'ici utilisé, al-Ġaḥšīyārī fournit un rapport plus circonstancié et légèrement différent; les deux passages méritent donc, avant tout essai d'interprétation, d'être ici traduits et confrontés.

Le secrétaire 'Abd Allāh b. Mālik et d'autres — dit al-Balāḍurī<sup>3</sup> — m'ont raconté ce qui suit :

Al-Manṣūr nomma Sufyān b. Mu'āwiya préfet de Baṣra. Les Banū 'Alī avaient alors donné l'ordre à Ibn al-Muqaffa', dès que leur était parvenue une réponse favorable d'al-Manṣūr, de rédiger le texte d'un *amān* en faveur de 'Abd Allāh b. 'Alī. Al-Manṣūr réprouva certain passage de ce texte, qu'il jugea grave : « Si 'Abd Allāh, émire des Croyants, ne remplit pas ses engagements envers 'Abd Allāh b. 'Alī, qu'il soit déchu [de ses droits] et que les Musulmans aient toute latitude et liberté de violer leur serment! » Tournant sa colère contre Ibn al-Muqaffa', il écrivit à Sufyān de l'en débarrasser, et l'on dit aussi qu'il lui confia ce soin au cours d'un entretien.

Sufyān était raillé par Ibn al-Muqaffa' (...), de sorte que c'était l'homme qui le haïssait le plus. Lorsqu'al-Manṣūr lui donna l'ordre en question, il vit qu'une bonne occasion lui était offerte et, Ibn al-Muqaffa' étant venu le trouver de la part de 'Isā b. 'Alī — lequel se trouvait à Baṣra où il était arrivé en même temps que Sufyān pour s'occuper de l'affaire de 'Abd Allāh b. 'Alī — Sufyān le tua de la manière la plus horrible.

D'après 'Abd Allāh b. Mālik et al-Madā'inī : 'Isā b. 'Alī chargea Ibn al-Muqaffa' d'aller trouver Sufyān pour quelque affaire. Celui-ci lui demanda d'envoyer quelqu'un d'autre, mais 'Isā b. 'Alī refusa, disant : « Il ne te fera aucun mal puisque je suis là! » Lorsqu'Ibn al-Muqaffa', arrivé chez Sufyān, s'appretait à repartir, l'huissier lui dit : « Résigne-toi ! (*uṣbur*). — « Ne dis pas : Résigne-toi ! » répondit Ibn al-Muqaffa', « car on n'emploie ce mot que pour un malheur, mais plutôt : Attends ! (*intaḏir*) — « Entre dans cette pièce, car l'émir a à te parler », et il le conduisit vers une pièce écartée. Puis on fit chauffer un four; l'huissier amena Ibn al-Muqaffa', lui frappa la nuque comme s'il secouait un régime de dattes et le jeta au feu, tandis que la victime s'écriait : « Ô suppôts de la tyrannie, et c'est la maison [du Prophète]! » On dit aussi qu'on le jeta dans un puits que l'on recouvrit d'une

1. *EI*<sup>1</sup>, II, 429-30.

2. *Studien zur Geschichte der älteren arabischen Fürstenspiegel*, 19, n. 3.

3. *BALĀḌURĪ*, 319 a-b.

Pierre, ou qu'on le fit entrer dans un hammām, où on le laissa jusqu'à ce qu'il mourut.

D'après al-'Abbās b. al-Walīd al-Narsī (?) : On lui brisa la nuque, après lui avoir coupé les extrémités morceau par morceau et les avoir jetées dans le feu sous ses yeux, tandis qu'il poussait de grands cris. Certains disent aussi qu'il fut jeté dans la fosse à chaux<sup>1</sup> du hammām, que l'huissier recouvrit d'une pierre, et qu'il y mourut.

Lorsque 'Abd Allāh b. 'Alī fuyant devant Abū Muslim — dit au contraire al-Ġahšiyārī<sup>2</sup> — chercha à rejoindre ses deux frères Sulaymān et 'Isā qui se trouvaient à Baṣra, il gagna secrètement cette ville. Sulaymān et 'Isā entamèrent alors avec Abū Ġa'far [al-Manšūr] une correspondance relative à l'octroi d'un *amān*. Après que Sulaymān eut chargé de cette négociation son secrétaire 'Umar b. Abī Ḥalīma, Abū Ġa'far décida d'accorder l'*amān* et envoya Sufyān b. Mu'āwiya b. Yazīd b. al-Muhallab faire pression et exercer une contrainte sur [les Banū 'Alī] pour leur faire amener 'Abd Allāh à la cour.

Ibn al-Muqaffa', qui était secrétaire de 'Isā b. 'Alī, reçut l'ordre de rédiger le texte de l'*amān* [qui devait être octroyé] à 'Abd Allāh; il le fit en insistant sur les termes et en se gardant de toute formule susceptible d'une interprétation défavorable. Ce texte fit l'objet d'un échange de lettres entre les Banū 'Alī et Abū Ġa'far, jusqu'à ce que fussent acceptées les garanties qu'ils demandaient. L'excès de précautions prises par Ibn al-Muqaffa' ne laissait à Abū Ġa'far aucune possibilité de recourir à un expédient (*hīla*). La clause pénible à Abū Ġa'far était qu'il dût écrire de sa main au bas de l'*amān* ce qui suit : « Si en secret, publiquement ou de quelque manière que ce soit<sup>3</sup>, directement ou indirectement (*hināyatan*) ou par un artifice (*hīla*) quelconque, je fais subir à 'Abd Allāh b. 'Alī ou à l'un de ceux qu'il aura fait venir avec lui quelque dommage (*makrūh*) petit ou grand, ou si je leur cause un préjudice quelconque, que je sois renié de Muḥammad b. 'Alī b. 'Abd Allāh<sup>4</sup> comme un enfant bâtard; que toute la communauté de Muḥammad tienne pour licite de me désobéir, de me combattre et de s'affranchir de ma tutelle; qu'aucun serment de fidélité ne pèse plus sur la nuque des Musulmans; qu'il n'y ait plus de contrat ni de pacte de protection; qu'il leur soit un devoir de ne plus m'obéir, mais de prêter leur aide à quiconque me résistera; qu'il n'y ait plus aucun lien de clientèle entre moi et aucun musulman! Que tout ceci reste valable même si lui ['Abd Allāh b. 'Alī] renonce à la puissance et à la force, même s'il prétend, si faire se peut, être infidèle en toutes ses croyances, au point de devoir comparaître devant son Seigneur sans religion ni loi, même si, par sa nourriture, sa boisson, ses femmes, ses montures, ses esclaves, ses biens, ses vêtements, de toute manière enfin, il se met hors de la légalité! J'ai écrit cette promesse de ma main et sans intention contraire; que Dieu la reçoive de moi, et elle seule, et en garantisse l'exécution! »

1. *Bi'r al-nawra*: il s'agit du dépilatoire à base de chaux utilisé dans les bains; voir DOZY, *Suppl. dict. ar.*, s.v°, et E. W. LANE, *The Modern Egyptians*, 5<sup>e</sup> éd., Londres, 1860, 343 et n. 1.

2. ĠAḤŠIYĀRĪ, 103, l. 4/110-107, l. 5/114.

3. Sur cette formule, cf. les textes d'*amān* cités par QALQAŠANDĪ, *Šubḥ al-a'sā*, XIII, 336.

4. Il s'agit du père d'al-Manšūr. Sur cette formule de serment, voir DOZY, *Suppl.*, s.v° *nafā*.

Abū Ġa'far dit alors : « Cet *amān* ne sera valable que lorsque j'aurai vu 'Abd Allāh b. 'Alī de mes yeux : je craindrais, si je le lui accordais avant de l'avoir vu, qu'il ne s'en aille en quelque région travailler contre moi, profitant de l'occasion qui lui serait ainsi offerte. » Puis il ajouta : « Qui donc a rédigé pour lui le texte de cet *amān* ? — Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>, le secrétaire de 'Isā b. 'Alī », lui répondit-on. « N'est-il personne qui puisse m'en débarrasser ? » s'écria Abū Ġa'far.

(...)

Lorsqu'Abū Ġa'far eut ainsi parlé, Abū l-Ḥašīb<sup>1</sup> en informa par lettre Sufyān afin qu'il tâchât, si la chose lui était possible, de faire périr Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>.

Or, un jour, 'Isā b. 'Alī dit à Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> d'aller transmettre à Sufyān tel et tel message. « Envoie avec moi Ibrāhīm b. Ġabala b. Maḥrama al-Kindī », répondit Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>, « car je ne me fie pas aux intentions de Sufyān à mon égard ». — « Non, va le trouver sans crainte; il ne peut rien contre toi alors qu'il sait la place que tu occupes auprès de moi. » Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> dit [toutefois] à Ibrāhīm b. Ġabala : « Viens avec moi chez Sufyān pour lui transmettre la commission de l'émir et le saluer, car pour ma part je ne l'ai pas vu depuis notre retour et j'ai peur qu'il ne me croie du ressentiment ou de l'inimitié. » Ils partirent tous deux et s'assirent à la porte du Dīwān, où les rejoignit 'Umar b. Ġamīl. Un page de Sufyān, qui sortait, les vit, fit demi-tour, puis revint et s'adressa discrètement à 'Umar b. Ġamīl : « L'émir te fait dire d'entrer au Dīwān et de l'y attendre car tu passeras chez lui vers midi »; celui-ci se leva donc et pénétra dans le Dīwān. Puis vint l'huissier qui donna la permission d'entrer à Ibrāhīm b. Ġabala qui entra, puis [l'huissier] sortit une seconde fois et avertit Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>. Mais lorsqu'entra ce dernier, il fut détourné vers une autre pièce où se trouvaient Širawayh al-Malādīsī et 'Attāb al-Muḥammadī, qui se saisirent de lui et le ligotèrent.

Ibrāhīm ayant demandé que l'on fit entrer Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>, Sufyān en donna l'ordre à l'huissier qui sortit et revint en annonçant qu'il était parti. « Il est trop fier pour avoir attendu alors que je t'avais fait entrer; sans doute est-il en colère », dit alors Sufyān, puis il se leva, tout en priant Ibrāhīm de ne point s'en aller, pénétra dans la pièce où se trouvait Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> et s'écria aussitôt qu'il le vit : « Te voici tombé dans le piège, par Dieu! — Je t'adjure par Dieu », répondit Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup>. — « Ma mère est une courtisane, à ce que tu prétends<sup>2</sup>! Si je ne tue pas, personne ne sera jamais tué! » Il ordonna alors de chauffer le four et donna ses instructions aux deux bourreaux qui coupèrent à Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> les extrémités du corps et les jetèrent, sous ses yeux, dans le four, puis continuèrent à lui couper les membres, morceau par morceau, et à les jeter sous ses yeux dans le four jusqu'à ce qu'il fut tout entier découpé et brûlé, tandis que Sufyān s'écriait : « Par Dieu, fils de manichéenne (*zindīqa*), je vais te faire goûter du feu d'ici-bas avant que tu ne goûtes du feu de l'au-delà! »

1. Abū l-Ḥašīb Marzūq b. Rawqā<sup>2</sup>, chambellan d'al-Manšūr: voir sur lui BALĀDURĪ, 317 a.

2. « Fils de courtisane » était l'appellation injurieuse qu'Ibn al-Muqaffa<sup>c</sup> employait, dit-on, à l'adresse de Sufyān. Sur la mère de Sufyān, « Maysūn, fille d'al-Muġīra b. al-Muḥallab, qui avait épousé al-Qāsim b. 'Abd al-Rahmān b. 'Idāh al-Aš'arī et d'autres lorsqu'al-Qāsim s'enfuit devant Salm b. Qutayba », voir BALĀDURĪ, 319 a et ĠAḤŠIYĀRĪ, 104, l. 21-105, l. 2/112 en haut (un détail en moins).

Lorsque ce fut achevé, Sufyān revint auprès d'Ibrāhīm et lui parla pendant une heure. Puis ce dernier sortit et le page d'Ibn al-Muqaffa' lui dit : « Qu'est devenu mon maître ? — Je ne l'ai pas vu. — Mais si, il est entré après toi [chez Sufyān]. — Jene l'ai pas vu ! » Ibrāhīm voulut retourner trouver Sufyān, mais il ne fut pas admis et s'en alla accompagné du page d'Ibn al-Muqaffa', qui pleurait et criait : « Sufyān a tué mon maître ! »

Ces deux récits parallèles éclairent chacun à sa manière le déroulement des faits. On passera rapidement sur les circonstances mêmes du meurtre. Les moqueries dont Ibn al-Muqaffa' accablait Sufyān, déjà connues par Ibn Ḥallikān, se trouvent rapportées par al-Balāḍurī comme par al-Ġahšiyārī<sup>1</sup> ; ce dernier révèle en outre un motif de vengeance qui fut certainement d'un grand poids : le camouflet qu'Ibn al-Muqaffa', ainsi qu'on l'a déjà vu, avait jadis infligé à Sufyān à Sābūr<sup>2</sup>. Le supplice décrit par al-Ġahšiyārī, ainsi que par l'un des informateurs d'al-Balāḍurī, correspond assez exactement au supplice des « neuf morts » pratiqué chez les Sāsānides, en particulier contre les martyrs chrétiens<sup>3</sup> ; mais n'est-il pas simplement ici le fruit de l'imagination populaire ? Aussi bien les traditions recueillies par al-Balāḍurī indiquent-elles à l'exception d'une seule qu'Ibn al-Muqaffa' fut simplement jeté dans un puits ou une fosse à chaux ou bien asphyxié. Il est donc difficile de mettre ce supplice en rapport avec les opinions religieuses d'Ibn al-Muqaffa' et les accusations d'hérésie dont ce converti de fraîche date put être l'objet.

Sans doute, si l'on en croit le dramatique récit d'al-Ġahšiyārī, Sufyān traita-t-il sa victime de « fils de manichéenne »<sup>4</sup> ; mais cette injure apparaît surtout alors comme une réplique à l'appellation qu'Ibn al-Muqaffa' avait lui-même coutume d'appliquer au gouverneur. De même, la dernière réflexion de Sufyān s'expliquerait-elle dans cette version comme une plaisanterie grossière suscitée par le genre de supplice infligé. Semblable caractère anecdotique se retrouve dans la phrase qu'Ibn Ḥallikān, d'après Ibn al-Madā'inī<sup>5</sup>, placera plus tard dans la bouche de Sufyān : « Je ne commets aucune faute en exerçant ce châtement, car tu

1. BALĀḌURĪ, 318 a-b; ĠAHŠIYĀRĪ, 104/111-12 (moins détaillé).

2. Cf. *supra*, p. 309 [3].

3. Voir A. CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*, 305.

4. Cf. les remarques de G. VAJDA, dans *JA*, 1936, 351, n. 2.

5. Sur cet auteur, voir *GAL*, I, 146/140 et *SI*, 214-15 ; il mourut en 234/849, c'est donc un auteur ancien ; mais il n'est pas sûr que son témoignage n'ait pas été altéré au moment où il arriva à IBN ḤALLIKĀN. De toute manière, Sufyān n'invoquerait la *zandaqa* d'Ibn al-Muqaffa' que comme une excuse à sa vengeance, non comme sa raison véritable.

es un *zindīq* et un corrupteur! » Tous ces détails d'une authenticité douteuse, et sur lesquels les sources tardives paraissent avoir insisté bien plus que les premières relations, expliquent le gauchissement de la tradition ultérieure, mais n'autorisent pas à voir dans le « manichéisme » d'Ibn al-Muqaffa' une cause déterminante de son exécution.

Cette cause n'est pas à chercher davantage dans une vengeance personnelle de Sufyān : celui-ci, dont la haine pour Ibn al-Muqaffa' était bien connue, ne joue dans les divers récits qu'un rôle d'exécutant, quelque peu différemment interprété. Tandis en effet que, selon al-Balāḍurī, al-Manṣūr donna à Sufyān lui-même, soit par lettre, soit verbalement, l'ordre de faire disparaître Ibn al-Muqaffa', ce fut d'après al-Ġahšiyārī le ḥāḡib Abū l-Ḥašīb qui chargea Sufyān de l'exécution, transformant en un ordre précis le souhait simplement exprimé par al-Manṣūr. De même, au dire de ces deux sources, al-Manṣūr accueillit-il avec plus ou moins de bonne volonté les réclamations des Banū 'Alī, venus demander justice de la mort de leur secrétaire.

« Les Banū 'Alī, dit al-Balāḍurī, se plaignirent à al-Manṣūr du traitement infligé par Sufyān à Ibn al-Muqaffa'. Al-Manṣūr fit amener Sufyān, qui vint accompagné de gens de sa famille; 'Īsā b. 'Alī vint lui aussi, accompagné de témoins affirmant qu'Ibn al-Muqaffa' était entré chez Sufyān et n'en était pas ressorti, que ses montures avaient été renvoyées, tandis que ses pages criaient et annonçaient sa mort; il amena aussi des gens pour enregistrer le témoignage selon lequel Sufyān avait tué Ibn al-Muqaffa'. Mais al-Manṣūr les ayant interpellés : « Est-ce bien votre avis? Et si je fais sortir à l'instant même Ibn al-Muqaffa' devant vous, que direz vous? », ils retirèrent leur témoignage et 'Īsā renonça à demander justice pour Ibn al-Muqaffa' <sup>1</sup>. »

C'est ce récit que l'on trouve, agrémenté d'explications supplémentaires, chez Ibn Ḥallikān. Chez al-Ġahšiyārī, au contraire <sup>2</sup>, al-Manṣūr ignore ou feint d'ignorer le sort subi par Ibn al-Muqaffa' : lorsqu'il reçoit la plainte des Banū 'Alī, il ordonne à Abū l-Ḥašīb d'amener, soit Ibn al-Muqaffa', soit, au cas où Sufyān ne pourrait le livrer, Sufyān lui-même enchaîné après avoir été révoqué; finalement, c'est à l'intervention du secrétaire Abū Ayyūb, circonvenu et effrayé par les parents de Sufyān, que ce dernier aurait

1. BALĀḌURĪ, 319 b.

2. ĠAHŠIYĀRĪ, 107-08/114-17.

dû le salut. Mais les deux versions ne s'avèrent pas inconciliables : tandis qu'al-Balāḍūrī se borne à indiquer le dénouement de l'affaire, on trouve chez al-Ġahšiyārī une relation moins claire et plus circonstanciée, aboutissant néanmoins à la même conclusion. Il est possible en effet qu'al-Manšūr ait joué la comédie de la colère et de l'ignorance aux Banū 'Alī, ou bien qu'il se soit vraiment demandé s'il n'était pas plus habile de désavouer Sufyān et de le sacrifier, puis ait changé d'avis sous l'influence de son secrétaire; mais sa dissimulation ou ses hésitations sur la conduite à tenir après l'exécution d'Ibn al-Muqaffa' ne diminuent en rien sa responsabilité dans cette exécution directement liée à l'épisode de l'*amān* de 'Abd Allāh b. 'Alī.

Nous disposons maintenant, grâce au long récit d'al-Ġahšiyārī, de toutes les données qui permettent d'éclaircir l'affaire politique à laquelle Ibn al-Muqaffa' se trouva mêlé de si malencontreuse manière. 'Abd Allāh b. 'Alī, vaincu par Abū Muslim, avait reçu de lui, semble-t-il, une sorte de sauvegarde et n'avait pas été inquiété après qu'il se fut réfugié à Baṣra auprès de son frère Sulaymān, qui était préfet de cette ville depuis 133/751<sup>1</sup>. Après la disparition d'Abū Muslim, al-Manšūr décida de régler définitivement la situation de son oncle 'Abd Allāh et fit savoir à Sulaymān qu'il n'admettait pas qu'il abritât plus longtemps ce dernier<sup>2</sup> : Sulaymān répliqua en demandant un *amān* pour son frère. Ce fut alors qu'al-Manšūr, pour accélérer l'opération, révoqua Sulaymān et le remplaça en ramādān 139/ février 757 par Sufyān b. Mu'āwiya, qui fut chargé de faire pression sur les Banū 'Alī<sup>3</sup>. 'Īsā b. 'Alī, accompagné de son secrétaire Ibn al-Muqaffa', revint à ce moment d'Anatolie, où il avait pris part, l'année précédente, à une expédition militaire<sup>4</sup>.

Al-Manšūr n'avait sans doute accepté l'idée de l'*amān* que pour mieux réussir à faire venir 'Abd Allāh à la cour et à se rendre ainsi définitivement maître de lui; mais il n'entendait pas accorder une sauvegarde inconditionnelle. Il craignait, comme le montre la réflexion que lui prête al-Ġahšiyārī, que 'Abd Allāh, malgré le serment qu'il venait de prêter<sup>5</sup>, ne reprît la lutte en quelque

1. ṬABARĪ, éd. Caire, IX, 159 (s.a. 137) = III, 98.

2. C'est ce qu'indique plus particulièrement le récit de YA'QŪBĪ, *Historiae*, II, 442. YA'QŪBĪ ne signale pas la révocation de Sulaymān b. 'Alī.

3. Sur la succession des gouverneurs, voir CH. PELLAT, *Le milieu baṣrien*, 280-81.

4. ṬABARĪ, IX, 170 (s.a. 138).

5. ṬABARĪ, IX, 170.



point de l'empire et devait donc se réserver un biais qui lui permît, s'il le fallait, de ne pas respecter l'*amān* <sup>1</sup>. Pour comprendre l'attitude d'al-Manṣūr, il suffira de rappeler les difficultés qu'il rencontra au début de son règne pour affermir son autorité : al-Manṣūr à cette époque vient seulement de se débarrasser de cet auxiliaire trop puissant qu'était pour lui Abū Muslim <sup>2</sup> et, pendant quelques années encore, il aura à faire face, soit à la tentative de rébellion de 'Abd al-Ġabbār au Ḥurāsān <sup>3</sup>, soit à la manifestation intempestive des Rawandites, soit encore aux soulèvements 'alides <sup>4</sup>. D'un autre côté, les Banū 'Alī se méfiaient d'al-Manṣūr, qu'ils avaient vu à l'œuvre en d'autres circonstances <sup>5</sup>, et ils ne pouvaient qu'exiger de fortes garanties avant de mener leur frère à la cour. Ce fut dans cet état d'esprit qu'une fois l'accord de principe réalisé, ils chargèrent Ibn al-Muqaffa' de rédiger le texte définitif de l'*amān*, selon une coutume bien établie qui voulait que la partie demanderesse fixât elle-même les termes de ce texte <sup>6</sup> : c'est ainsi que cela se passera plus tard pour le 'alide Yaḥyā b. 'Abd Allāh, qui imposera non seulement les clauses d'un *amān*, mais les noms des témoins, sans que ces précautions empêchent d'ailleurs al-Rašīd de déclarer plus tard l'*amān* nul et non avenue <sup>7</sup>.

S'il n'y avait donc rien dans cette procédure qui dût particulièrement provoquer la colère d'al-Manṣūr, on ne pouvait jusqu'à présent comprendre les motifs de son subit revirement ; le texte

1. Ce procédé est courant dans l'histoire du monde musulman. Un exemple particulièrement frappant est fourni par l'*amān* accordé par al-Rašīd au 'alide Yaḥyā b. 'Abd Allāh par l'entremise du Barmakide al-Faḍl b. Yaḥyā : ṬABARĪ, III, 612-14; ĠAḤŠIYĀRĪ, 190/230; IŞFAHĀNĪ, *Maqātil al-Ṭālibīyīn* (éd. Caire, 1949), 471 s.

2. Voir S. MOSCATI, *Studi su abu Muslim*, in *Rend. Linc.*, s. VIII, IV (1949), 323-35; 474-95; V (1950), 89-105.

3. Voir *EI*<sup>2</sup>, s.v°.

4. Voir T. NÖLDEKE, *op. cit.*

5. La perfidie d'al-Manṣūr, qui s'était déjà manifestée lors de l'exécution d'Ibn Hubayra, sera réputée. Cf. la réponse du 'alide Muḥammad b. 'Abd Allāh : « Quel *amān* me proposes-tu ? Celui d'Ibn Hubayra, celui de ton oncle 'Abd Allāh b. 'Alī ou celui d'Abū Muslim ? » (ṬABARĪ, III, 211, cité par S. MOSCATI, in *Archiv Orientalni*, XVIII, 1950, 4, p. 105 et n. 72). Noter que dans cette réplique, le mot *amān* est pris dans un sens large, car dans le cas d'Abū Muslim, il n'a jamais été question dans les chroniques d'un *amān* à proprement parler.

6. C'est ce que ne semblent pas avoir compris C. HUART et G. RICHTER lorsqu'ils considèrent qu'Ibn al-Muqaffa' a rédigé l'*amān* pour le compte d'al-Manṣūr.

7. Cf. la note 1 ci-dessus.

fourni par les sources connues, auquel celui d'al-Balāḍurī lui-même n'ajoute rien, était très anodin et le serment « par la répudiation et l'affranchissement »<sup>1</sup>, ainsi que par l'annulation de la *bay'a*<sup>2</sup>, n'offrait rien d'offensant. Seule, la version d'al-Ġahšiyārī, qui semble nous conserver le texte de l'acte original, est à même de nous expliquer la réaction du calife : il y est en effet précisé que la formule finale devait être écrite *de sa main même*, spécifiant qu'il n'avait *aucune arrière-pensée*, soustrayant entièrement 'Abd Allāh à sa juridiction d'imām, et lui interdisant de lui infliger jusqu'au châtement mérité par quiconque rompt avec la communauté.

La première conséquence de ce texte fut qu'al-Manṣūr refusa d'accorder l'*amān* avant d'avoir vu 'Abd Allāh, ce qui équivalait à ne plus le lui accorder. Certes, cette information n'est due qu'à al-Ġahšiyārī et ne concorde pas avec les versions d'al-Ṭabarī et d'al-Ya'qūbī, qui mettent 'Abd Allāh en possession de l'*amān* avant de s'être présenté à la cour<sup>3</sup>. Mais elle paraît la plus vraisemblable : on comprendrait mal en effet que 'Abd Allāh, une fois en possession du document, se soit rendu à la cour où rien ne l'obligeait plus à venir, et l'on imagine encore moins al-Manṣūr ayant accordé inconditionnellement un *amān* qui équivalait à rendre à 'Abd Allāh sa liberté d'action. 'Abd Allāh, qui subissait la pression du nouveau préfet de Baṣra, dut bien plutôt se contenter de la promesse d'un *amān*, qui avait été peut-être effectivement rédigé et signé<sup>4</sup>, mais ne devait lui être remis que lorsqu'il se serait rendu à l'appel du calife ; ce n'était qu'un piège et il fut, dès son arrivée à la cour, emprisonné, tandis que ses partisans étaient soit mis à mort, soit envoyés au Ḥurāsān, où ils subirent le même sort<sup>5</sup>.

1. Voir par exemple IṢFAHĀNĪ, *Maqātil al-Ṭālibiyīn*, 473 ; TANŪḤĪ, *Niṣwār al-muḥāḍara* (éd. MARGOLIOUTH), I, 67.

2. Cette dernière forme de serment est seule mentionnée par BALĀḌURĪ ainsi que par YA'QŪBĪ (*Historiae*, II, 442). Sur ces formules, notez aussi les rapprochements faits par F. GABRIELI avec les Actes de la Mekke de 186/802 (art. cité, p. 247, p. n. 1).

3. ṬABARĪ (éd. Caire), IX, 172 (s.a. 139) = III, 126 et YA'QŪBĪ, *Historiae*, II, 442. YA'QŪBĪ précise que Sulaymān vint prendre l'*amān* à al-Ḥīra (maintenir la leçon du texte imprimé : *hattā aḥāda* . . .), puis retourna à Baṣra (maintenir la leçon du ms. *ilā l-Baṣra*, au lieu de corriger avec l'éditeur en *min al-Baṣra*) et seulement ensuite amena 'Abd Allāh à la cour. On peut supposer qu'il avait seulement vu l'*amān* prêt à être remis.

4. C'est ce que tend à prouver le texte de YA'QŪBĪ, selon lequel le calife « écrivit » l'*amān*.

5. ṬABARĪ (éd. Caire), IX, 172 (s.a. 139) = III, 126 ; YA'QŪBĪ, *Historiae*, II, 442. L'événement se place en *dū l-ḥiġġa* 139/avril-mai 757.

Lui-même mourra plus tard en 147/764, dans des circonstances obscures <sup>1</sup>, après avoir failli une première fois être tué par 'Īsā b. Mūsā sur un ordre secret d'al-Manṣūr, qui espérait avoir ainsi l'occasion de se débarrasser en même temps de 'Īsā <sup>2</sup>.

Si Ibn al-Muqaffa' avait en partie déjoué les manœuvres d'al-Manṣūr en l'empêchant d'accorder un *amān* sans valeur et en l'obligeant à recourir à des méthodes plus brutales, il ne fut pas pour autant difficile au calife de parvenir à ses fins, et le zèle intelligent déployé dans cette affaire par le secrétaire des Banū 'Alī ne modifia que fort peu le cours final des événements. La colère momentanée d'al-Manṣūr ne paraît donc pas suffire, en dépit des précisions supplémentaires fournies par al-Ġahšiyārī, à expliquer la condamnation d'Ibn al-Muqaffa' : il fallait qu'al-Manṣūr eût contre lui d'autres griefs. F. Gabrieli n'envisageait pas cette hypothèse, considérant qu'al-Manṣūr ne connaissait pas Ibn al-Muqaffa' et se fondant sur le texte d'Ibn Ḥallikān où l'on désignait au calife « un homme du nom d'Ibn al-Muqaffa' », secrétaire de ses oncles <sup>3</sup>. Or cette expression ne se trouve ni chez al-Ya'qūbī <sup>4</sup>, ni chez al-Ġahšiyārī, qu'Ibn Ḥallikān semble avoir utilisé et qui dit simplement : « Ibn al-Muqaffa', secrétaire de 'Īsā b. 'Alī ». Ibn Ḥallikān paraît avoir ici déformé la tradition ancienne qu'il voulait sans doute préciser. Aussi bien al-Ġahšiyārī indique-t-il dans un autre passage qu'al-Manṣūr avait au moins entendu parler d'Ibn al-Muqaffa' et connaissait sa valeur. Selon un récit attribué à Ḥammād 'Ağrad, ami d'Ibn al-Muqaffa' <sup>5</sup>, al-Manṣūr aurait en effet dit un jour à Abū Ayyūb, dont il n'était pas satisfait : « Crois-tu que je ne connaisse point de meilleur secrétaire que toi ? Il y a mon client Ibn al-Muqaffa' » ; c'est ce qui aurait poussé Abū Ayyūb à intriquer pour faire disparaître ce rival éventuel <sup>6</sup>. Rien dans les faits tels que les a racontés al-Ġahšiyārī lui-même ne confirme cette dernière interprétation <sup>7</sup>, mais on peut retenir qu'Ibn al-Muqaffa' n'était

1. Voir *EP*<sup>2</sup>, s.v°.

2. Voir YA'QŪBĪ, *Historiae*, II, 442 (version originale); ṬABARĪ (éd. Caire), IX, 264-65 = III, 328-30; ĠAḤŠIYĀRĪ, 130-31/146-48; MAS'ŪDĪ, *Prairies*, VI, 214-16. Cf. K. A. C. CRESWELL, *Early Muslim Architecture*, II (Oxford, 1940), 96-97.

3. Cf. F. GABRIELI, *L'opera di Ibn al-Muqaffa'*, 246, n. 5.

4. *Historiae*, II, 442.

5. Voir sur lui F. GABRIELI, art. cité, p. 237, n. 2.

6. ĠAḤŠIYĀRĪ, 109, l. 1-6/117.

7. La menace d'al-Manṣūr ne devait pas être très sérieuse. On notera qu'al-Ma'mūn à son tour menacera ses secrétaires de les remplacer par

pas aux yeux d'al-Manṣūr un personnage obscur et insignifiant.

Certes, les raisons qu'avait al-Manṣūr d'en vouloir à Ibn al-Muqaffa' restent du domaine de l'hypothèse, puisqu'aucun auteur ancien n'en fait mention, mais il est naturel de songer à l'effet que dut produire sur l'esprit du calife la *Risāla fī l-Ṣaḥāba*, qui diffère des autres œuvres d'Ibn al-Muqaffa'. Ce traité politique où l'auteur s'adresse à un calife, qui ne peut être autre qu'al-Manṣūr, pour lui exposer ses idées sur les principaux problèmes du gouvernement <sup>1</sup> a déjà retenu l'attention. Tandis que F. Gabrieli le considérait comme un ouvrage de commande exécuté pour les Banū 'Alī, S. D. Goitein, qui a récemment mis en valeur la portée historique et politique de l'ouvrage, suggéra qu'Ibn al-Muqaffa' l'écrivit en son propre nom et que la manière dont ce noble persan osa conseiller le calife dut le lui rendre suspect. Le rôle de la *Risāla fī l-Ṣaḥāba* me paraît effectivement à retenir, mais je serais tenté d'insister bien davantage sur la concordance que l'on peut déceler entre les thèses développées dans ce mémorandum et l'attitude politique personnelle d'Ibn al-Muqaffa'. L'une des idées dominantes de la *Risāla* est en effet la défense de l'aristocratie arabe à laquelle le souverain doit réserver les postes de commandement pour ne laisser aux *kuttāb* et *huḡḡāb* qu'un rôle d'exécution. Que ce principe soit le fruit des réflexions personnelles d'Ibn al-Muqaffa' ou qu'il lui ait été inspiré par les maîtres qu'il servait, la coïncidence ne saurait être fortuite qui liait l'auteur de la *Risāla* aux Banū 'Alī, oncles du calife, situés par cette parenté même au premier rang de l'aristocratie arabe de l'époque et dangereux ennemis au milieu des difficultés qui marquèrent les débuts du règne.

On comprend dès lors qu'al-Manṣūr ait jugé nécessaire de se débarrasser de l'habile *mawlā* qui épousait la cause des Banū 'Alī tant sur le plan théorique, par son mémorandum, que sur le plan pratique, par la rédaction d'un *amān* inquiétant la sécurité du calife <sup>2</sup>. Plutôt que l'acte de vengeance d'un souverain mécontent,

al-Faql b. al-Rabī' qu'il n'a certainement jamais eu l'idée d'employer (IBN ṬAYFŪR, *Kitāb Baḡdād*, éd. du Caire, 1949, 16).

1. Voir F. GABRIELI, art. cité, 231-35; S. D. GOITEIN, *A Turning Point in the History of the Muslim State* (A propos of Ibn al-Muqaffa's *Kitāb aṣ-Ṣaḥāba*), dans *Islamic Culture*, XXIII (1949), 120-135. Cf. aussi le passage traduit par CH. PELLAT, *Le milieu baḡrien*, 286-87.

2. L'activité politique d'Ibn al-Muqaffa' et son opposition au calife régnant semblent confirmées par une allusion de Ġāḥiẓ, malheureusement trop brève pour pouvoir être interprétée de façon certaine (ĠĀḤIẒ, *Fī ḡamm aḥlāq al-kuttāb*, dans *Three Essays*, éd. J. FINKEL, 47).

il faudrait voir dans la mort d'Ibn al-Muqaffa' le résultat de la politique poursuivie de propos délibéré par al-Manşūr pour défendre son trône et assurer au prix des mesures les plus brutales le caractère absolu de son autorité. Nous nous trouverions ainsi bien loin de la théorie du *zindīq* sacrifié pour ses opinions religieuses — dont al-Manşūr se souciait sans doute fort peu — et les nouveaux rapports que l'on découvre entre l'œuvre d'Ibn al-Muqaffa' et son tragique destin relèveraient des sentiments qui animent le plus profondément cette œuvre : curiosité pour les principes du gouvernement et goût pour les intrigues menées autour du pouvoir.

\* \* \*

Cette conclusion déborde les seuls renseignements fournis par les sources anciennes, mais n'a pu être formulée qu'après leur examen. Aussi bien dispositions-nous en l'occurrence d'un matériel particulièrement riche et avons-nous pu remarquer combien les deux textes parallèles d'al-Balāḡurī et d'al-Ġahşiyārī, sans se recouvrir, se complétaient utilement dès que l'on essayait de les interpréter. En effet, tandis que le premier auteur, « muḥaddīṭ », rapporte les faits de façon sèche, parfois simplifiée, mais sous des formes variées qui permettent de déceler l'incertitude des traditions, l'autre, chroniqueur à prétentions littéraires, offre des récits vivants et détaillés, bien informés, mais recherchant aussi le trait piquant capable de plaire, d'instruire et de hausser sa chronique au rang d'un ouvrage d'*adab*. Par comparaison nous est enfin apparue la juste valeur des notices d'Ibn Ḥallikān, qui utilisa ces deux sources anciennes, mais les amalgama en un récit cohérent et suivi, en ne signalant qu'exceptionnellement leurs divergences; ainsi s'affirme chez lui un souci de composition et de critique personnelle qui est peut-être une qualité, mais qui doit nous inciter à recourir à notre tour, chaque fois qu'il est possible, aux documents anciens et à nous méfier des gauchissements qu'Ibn Ḥallikān a pu, volontairement ou non, faire subir à son récit.

Damas, mai 1954.